

Les députés adoptent à la majorité le projet de loi

C'est parti pour le commerce électronique

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Ould Kaddour :

«Moderniser Sonatrach pour des prises de décision en temps réel»

Page 4

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4407 - Mercredi 21 février 2018 - Prix : 10 DA

Recul de la valeur du dinar

Les explications du vice-gouverneur de la Banque d'Algérie

Page 3

L'union sacrée selon les Kurdes syriens

Par Mohamed Habili

Les milices kurdes ont dès le début de l'offensive turque dans Afrine demandé à l'armée syrienne de se joindre à elles pour repousser cette dernière. Un mois plus tard, leurs vœux sont exaucés, du moins quant au principe, car de déploiement concret de forces syriennes le long de la frontière, le fait est qu'il n'y en a pas encore. On ne peut même pas exclure que l'accord passé entre les deux parties syriennes, au bout du compte ne soit pas mis en œuvre, d'autant que l'on ne sait toujours pas en quoi il consiste exactement. Ni même s'il existe, à vrai dire, à s'en tenir en tout cas à la différence de contenu qu'y mettent les milices kurdes et le régime syrien, qui d'ailleurs s'est gardé jusque-là de le reconnaître officiellement. En fait, jusqu'à présent, ce sont surtout les Kurdes qui en ont parlé en même temps qu'ils s'en félicitaient, Damas se contentant à travers ses porte-parole officieux d'en limiter l'importance, ce qu'il a fait le plus souvent en corrigeant les affirmations kurdes. S'il ne tenait qu'à ces derniers, l'armée syrienne serait déjà en première ligne, se substituant à leurs unités aux prises directes avec les forces turques. Elle aurait pris ces positions avancées sur les instructions expressives des Unités de protection du peuple, qui par la même occasion lui auraient fait défense d'entrer dans Afrine, lui permettant seulement de la contourner en allant à la rencontre des Turcs. Voilà qui pour le moins ne semble pas réaliste.

Suite en page 3

Grèves à répétition

Luttes sociales ou recherche du pourrissement ?

● Des milliers d'élèves renvoyés à la maison à cause de la grève



Ceux qui n'appliquent pas la formule simple mais lourde de sens de Maurice Thorez, lancée en 1936 : «Il faut savoir terminer une grève lorsque la satisfaction est obtenue» démontrent qu'ils ont un tout autre objectif, qui est le pourrissement de la situation. Lire page 2

Vaste opération de relogement à partir d'aujourd'hui

2 000 heureux bénéficiaires à Alger

Page 24

Journées nationales du théâtre «Azzedine Medjoubi» de Azzaba

Engouement remarquable du public

Page 13

Grèves à répétition

Luttes sociales ou recherche du pourrissement ?

■ *Ceux qui n'appliquent pas la formule simple mais lourde de sens de Maurice Thorez, lancée en 1936 : «Il faut savoir terminer une grève lorsque la satisfaction est obtenue» démontrent qu'ils ont un tout autre objectif, qui est le pourrissement de la situation.*

Par Nadjib Stambouli

Education et Santé sont deux secteurs sensibles qui, comme tous les volets de la vie économique et sociale, connaissent des problèmes et où les travailleurs bataillent pour arracher des droits. Comme partout dans le monde, pour «subvenir» au besoin de satisfaire les revendications, légitimes ou qui le sont moins, la grève s'impose comme un passage obligé. A ceci près que cette forme de lutte sociale obéit à des règles. D'abord elle est précédée ou s'accompagne de négociations entre tutelle ou employeur d'une part, et de l'autre, les représentants des travailleurs et de l'autre, elle s'inscrit dans un temps déterminé, lui-même inscrit dans un préavis dûment annoncé. Par conséquent, la formule-même de «grève illimitée» est un contresens, qui s'inscrit en faux avec l'esprit de ladite forme de lutte, dont l'objectif est de satisfaire la ou les revendications, pas moins, mais pas plus. Or, l'on constate tout le contraire dans ces deux secteurs, dont les syndicats semblent de plus en plus, en faisant perdurer leurs grèves respectives durant des semaines, voire des mois, prendre un plaisir plus que douteux à se complaire dans le bras de fer qu'à prendre acte de la satisfaction, même partielle de leurs revendications. Ce bras de fer, là est sa nature, est une épreuve de force où l'employeur est amené, bon gré mal gré, à appliquer la loi dans toute sa rigueur, après maintes mises en garde et rappels réglementaires, comme c'est le cas dans l'Education. Cette rigueur, qui n'est en fait que l'application de l'autorité de l'Etat n'est pas du goût des tenants du jusqu'au-boutisme, qui y voient un mépris de leurs revendications, alors que ce n'est qu'une mesure de halte à l'anarchie. De fil en aiguille, un conflit social, somme toute classique entre travailleurs et tutelle, entre dans une spirale infernale dont tout le monde revoit le déclenchement dans le rétroviseur mais dont personne ne voit la fin dans le projecteur le moins pessimiste. Par la faute des extrémistes infiltrés dans les mouvements sociaux on risque de se retrouver avec sur les bras des milliers d'enseignants licenciés, avec tout ce que cela engendre dans le système éducatif proprement dit, dont le niveau n'est déjà pas reluisant, mais aussi avec des cohortes de familles plongées du jour au lendemain dans le besoin, si ce n'est dans la pauvreté ou la misère.

Il est évident que c'est par milliers, tant dans l'Education que dans la Santé, notamment parmi les résidents, que se



PHD.R.

comptent des travailleurs qui débrayent en toute sincérité, juste dans l'espoir de voir satisfaites leurs légitimes attentes

socioprofessionnelles. Mais la même évidence montre comme est claire l'eau de roche que ce ne sont pas eux qui décident de

l'inscription de la grève dans la durée, autant dire dans l'éternité. Toute grève est enclenchée d'abord, attisée ensuite, par ce

qu'on appelle des leaders, autrement dit des meneurs. Reste à savoir si ces derniers sont eux-mêmes des décideurs et s'ils ne sont pas, sans faire injure à leur maturité, eux-mêmes manipulés, dans des desseins qui, n'ayons pas peur des mots, visent la stabilité de ces secteurs en particulier et celle du pays en général. Ceux qui n'appliquent pas la formule simple mais lourde de sens de Maurice Thorez, lancée en 1936 : «Il faut savoir terminer une grève lorsque la satisfaction est obtenue» démontrent qu'ils ont un tout autre objectif, qui est le pourrissement de la situation. De là à conclure, sans faire dans le «complotisme» bête et méchant, que des forces occultes sont derrière ces grèves à répétition, il y a un pas que la lucidité dicte de franchir.

Nous n'en sommes pas encore à affirmer qu'il y a péril en la demeure, mais il est des exemples de par le monde où le chaos total est survenu, petit à petit, pour moins que ça. Face au risque de l'anarchie qui se profile, et puisque le dialogue s'avère non seulement insuffisant mais aussi inutile, la fermeté par laquelle s'impose l'autorité de l'Etat est plus que jamais de mise. N. S.

Primaire, lycées et CEM ont fermé leurs portes

Des milliers d'élèves renvoyés à la maison à cause de la grève

Des milliers d'élèves ont été renvoyés hier à la maison suite à la décision du Snapest, le Cla, l'Unpef, le Satef et le SNTTE, réunis sous la houlette de l'Intersyndicale de l'éducation de maintenir leur mouvement de protestation qu'ils avaient entamé hier et se poursuivra aujourd'hui. Les cinq syndicats ont maintenu leur grève hier et ont renvoyé de par leur décision les milliers d'élèves à la maison. Primaire, CEM ainsi que les lycées ont fermé leurs portes après une réunion qui n'a abouti qu'au pourrissement de la situation. En effet, les seuls perdants dans cette guerre entre le ministère de l'Education nationale et les syndicats, sont les élèves qui craignent que cette grève illimitée enfante une année blanche. Le coordonnateur national du Snapest, Meziane Meriane a expliqué que les raisons qui ont poussé les syndicalistes à maintenir leur débrayage sont : «Nous sommes aujourd'hui face à un dilemme. Lorsque nous présentons une plateforme de revendications, elle peut contenir des points qui ne dépendent pas de notre tutelle», dit-il. C'est justement le cas pour celles concernant les salaires des enseignants et le pouvoir d'achat, ajoute Meriane qui affirme que «cela relève de la chefferie du gouvernement sauf que la porte de cette dernière demeure fermée. On ne



nous reconnait toujours pas comme un partenaire social». Pour ces raisons, son syndicat, dit-il, n'avait d'autre option que de maintenir ce débrayage. Ce coordonnateur du Snapest a également appelé le ministère de l'Education à «se pencher sur les moyens à mettre en œuvre pour trouver une véritable solution aux problèmes des enseignants grévistes au lieu de recourir au licenciement». «Le recours au licenciement des travailleurs, notamment des enseignants en grève, n'est pas du tout la solution qui pourrait sortir l'école algérienne de cette impasse», ont affirmé des syndicalistes contactés ce lundi matin par nos soins. «Tous

les discours menés aujourd'hui par les responsables du secteur de l'Education sont construits sur la base des menaces et des intimidations... alors qu'ils devraient privilégier la loi du dialogue et de la concertation pour une sortie de crise», estiment-ils. Pour sa part, le porte-parole du Cnapeste Messaoud Boudiba considère la décision de licenciement des enseignants comme un «dépassement» de trop. «Le ministère a abusé» de la loi partant du principe que la grève est «illégale». «On n'a pas le droit de sanctionner des enseignants qui réclament leurs droits», a-t-il conclu. De son côté, Sami Hassen, membre du bureau national de

l'Unpef affirme que la rencontre avec la ministre de l'Education «n'a rien apporté de nouveau» ni de «concret», ajoutant que «les arguments avancés par son staff n'ont pas convaincu le syndicat qui a des doléances mais, en face, il n'y a pas de solutions mais un seul langage, l'arrêt de la grève». A l'issue de la réunion de lundi, le ministère de l'Education affirmait que seuls 5% des revendications des syndicats réunis en Intersyndicale dépendaient de son département. Les syndicats ne l'entendent pas de cette oreille et estiment que la ministre de tutelle devrait se faire leur avocat auprès du Premier ministre. En recourant à une grève de deux jours, les grévistes revendiquent l'amélioration du pouvoir d'achat, le respect des libertés individuelles, la révision du statut particulier du personnel de l'éducation, l'adoption d'un régime indemnitaire incitatif, la révision de la grille salariale en fonction de l'inflation, la révision de la loi fondamentale du secteur de l'Education, l'application immédiate de la décision de revalorisation des diplômés DEUA et licence, la création d'un nombre suffisant de postes pour tous les grades et l'augmentation de la rémunération des heures supplémentaires.

Thininene Khouchi

Les députés adoptent à la majorité le projet de loi

C'est parti pour le commerce électronique

Le projet de loi sur le commerce électronique a été adopté hier à la majorité par l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une séance plénière présidée par Said Bouhadja, président de cette institution parlementaire, en présence de la ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Imane Houda Faraoun.

Par Lynda Naili

Fixant un délai de six mois (à partir de la date de la publication de ce texte au Journal officiel) pour les personnes physiques et morales exerçant déjà le commerce électronique pour se conformer aux nouvelles dispositions, le nouveau texte sur le e-commerce cadre d'ores et déjà les transactions interdites par voie électronique. Il s'agit, énumérera le texte de loi, des transactions portant sur les jeux de hasard, paris et loteries, les boissons alcoolisées et tabac, les produits pharmaceutiques, les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale, tout bien ou service prohibé par la législation en vigueur ainsi que tout bien ou service soumis à l'établissement d'un acte authentique. A cette liste, s'ajouteront les matériels, équipements et produits sensibles définis par la réglementation en vigueur ainsi que tout autre produit ou service pouvant porter atteinte aux intérêts de la Défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique. Ainsi, ledit projet de loi, adopté hier à l'APN, consacre bon nombre de dispositions à même d'assurer la sécurité du e-commerce tout en définissant les obligations des e-fournisseurs et e-clients.

Aussi, outre d'avoir posé les conditions sine qua non pour l'exercice du commerce électronique, que sont l'inscription au registre du commerce et la mise en ligne d'un site web hébergé en Algérie, le texte notera l'institution au niveau du CNRC (Centre national du registre du commerce) d'un fichier national des e-fournisseurs inscrits au



registre du commerce comportant essentiellement l'identification fiscale, adresse, numéro de téléphone, numéro du registre du commerce, la garantie commerciale des e-fournisseurs. De ce fait, le paiement des transactions commerciales électroniques s'effectuera à distance ou à la livraison du produit par les moyens de paiement autorisés par la législation en vigueur. Ainsi, lorsque le paiement est électronique, il est effectué à travers des plateformes de paiement dédiées, mises en place et exploitées exclusivement par les banques agréées par la Banque d'Algérie ou bien Algérie Poste, et connectées à tout type de terminal de paiement électronique via le réseau de l'opérateur public de télécommunications.

Dans ce contexte, relevant que le e-consommateur est tenu de payer le prix convenu dans le contrat électronique dès la formation de ce document, selon le nouveau texte, la commande d'un produit ou d'un service passe par trois étapes obligatoires. Il s'agit d'abord de la mise

à disposition du e-consommateur des conditions contractuelles, puis de la vérification des détails de la commande par ce dernier et enfin de la confirmation de la commande qui conduit à la formation du contrat.

Pour ce qui est des transactions commerciales transfrontalières, le projet de loi indique que les achats électroniques de produits exclusivement destinés à un usage personnel faits à partir de l'Algérie par un e-consommateur auprès d'un e-fournisseur à l'étranger est dispensé des formalités du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinar de la limite fixée par la législation en vigueur.

La même exemption est également destinée à la vente par voie électronique d'un bien ou d'un service par un fournisseur résident à un e-consommateur établi dans un pays étranger. Toutefois, le produit de cette vente doit, après son paiement, être porté sur le compte de l'e-fournisseur domicilié en Algérie auprès d'une banque agréée par

la Banque d'Algérie, ou auprès d'Algérie Poste, soulignera le projet de loi validé par les députés.

En effet, la couverture de paiement électronique pour cet achat est assurée à partir du compte devise «personne physique» du e-consommateur domicilié en Algérie, soulignera la même source.

Enfin, en matière de contrôle, le texte stipule qu'outre les officiers et agents de la police judiciaire prévus par le code de procédure pénale, les personnels appartenant au corps spécifique du contrôle relevant des administrations chargées du commerce sont eux aussi habilités à constater les infractions aux dispositions de ce texte. Faisant qu'en fonction de la nature des infractions, des amendes sont prévues allant entre 50 000 DA et 2 millions de DA, auxquelles s'ajoutent la radiation du registre du commerce, la fermeture du site web, et ce, sans préjudice de l'application de peines plus sévères prévues par la législation en vigueur.

L. N.

Recul de la valeur du dinar

Les explications du vice-gouverneur de la Banque d'Algérie

La monnaie nationale ne cesse de régresser face aux monnaies européennes. Pour le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie, Djamel Benbelkacem, cette baisse n'est pas imputable à l'institution bancaire, ajoutant que la Banque d'Algérie intervient juste pour opérer des «réajustements» pour ne pas donner une prime aux importations avec nos partenaires.

Invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio nationale, M. Benbelkacem affirme que le dinar n'est pas la seule monnaie à connaître un recul par rapport à l'euro qui ne cesse de s'apprécier. «Ce n'est pas le dinar qui a baissé de 15%, mais la valeur de l'euro qui a augmenté. C'est le cas aussi de la monnaie turque,

indonésienne et brésilienne», a-t-il expliqué. A en croire le représentant de la Banque d'Algérie, l'autorité financière n'a opéré que des «ajustements nécessaires». En termes simples, explique l'invité de la Chaîne 3, si les monnaies de nos pays partenaires se sont dépréciées par rapport à l'euro et que nous n'avons pas déprécié le dinar, on aurait donné une prime à l'importation en provenance de ces pays-là. L'invité de la radio rappelle une évidence, à savoir que la force d'une monnaie se mesure avec la force de l'économie d'un pays, de la compétitivité de ses entreprises, alors que l'économie nationale, regrette-t-il, «n'est pas performante et pas assez compétitive». Pour le

représentant de la Banque d'Algérie, le taux de change ne peut pas diminuer à lui seul les importations. Résoudre le problème des importations, explique-t-il, c'est résoudre les problèmes structurels et les grands déséquilibres de notre économie. «Il y a d'autres variables qu'il faut mettre en œuvre pour rétablir ces équilibres», ajoute-t-il.

Benbelkacem pointe également les différents déséquilibres budgétaires et commerciaux qui marquent l'économie algérienne, mais estime que cette dernière offre une meilleure résilience par rapport à d'autres économies tirées par la rente pétrolière. A ce propos, l'invité de la Chaîne 3 estime que pour parvenir à réta-

blir les équilibres, il ne faut pas se contenter de réduire les dépenses, mais envisager l'augmentation de l'offre et des recettes. «Il faut améliorer le recouvrement fiscal, rationaliser les subventions et les exonérations...», préconise-t-il.

Evoquant le recours de l'Etat au financement non conventionnel, le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie souligne qu'il est dicté par une situation exceptionnelle dans le but de rétablir les équilibres budgétaires de l'Etat, mais il n'a pas d'impact direct sur la valeur du dinar, d'autant que l'opération est bien encadrée et limitée dans le temps. Le financement non conventionnel n'aura pas d'impact direct sur la valeur de la

LA QUESTION DU JOUR

L'union sacrée selon les Kurdes syriens

Suite de la page une

L'armée syrienne ne va pas courir au secours de ces mêmes kurdes qui ailleurs, à Menbaj par exemple, mais pas seulement, font cause commune avec les forces américaines, son pire ennemi, celui-là même qui est là pour l'empêcher de reprendre le contrôle de tout le pays, une tâche qu'elle sait désormais à sa portée. Si Damas avait à choisir entre les Kurdes et les Turcs au titre d'alliés, ils choisiraient sûrement ces derniers, qui bien que membres de l'Otan récusent la présence américaine en Syrie. Les Kurdes se montrent disposés à faire bloc avec les forces loyalistes syriennes pour obliger les unités turques à repasser la frontière, qui du reste n'ont pas l'intention de s'éterniser en Syrie. Mais ils ne leur proposent rien de tel s'agissant des Américains, l'ennemi principal de Damas depuis qu'il est présent avec ses propres soldats. Damas ne gagnerait rien à se battre contre les Turcs à Afrine, alors que dans le même temps les Américains consolident leur présence dans le pays, dans les endroits précis où les Kurdes leur apportent la couverture dont ils ont besoin pour cela. Ce n'est pas avec les Kurdes, tout compatriotes qu'ils sont, que le régime syrien aurait intérêt aujourd'hui à passer une alliance, mais avec Ankara, avec ces mêmes Turcs contre lesquels les milices leur proposent une sorte d'union sacrée, à l'évidence la moins crédible qui soit. Les Kurdes ne semblent même pas s'apercevoir de la contradiction qui est la leur d'appeler d'une part au sursaut national contre l'envahisseur turc, et de l'autre de servir en tant que forces supplétives des Américains. Aujourd'hui, ce sont ces derniers qui empêchent le dépassement de la crise syrienne, non pas les Turcs, qui d'ailleurs le voudraient-ils qu'ils ne le pourraient pas.

M. H.

monnaie. Le vice-gouverneur de la Banque d'Algérie estime à près de 14 milliards de DA la masse minoritaire en circulation dans le circuit informel. Pour banqueriser ces capitaux, il incite les banques à adopter des «stratégies agressives» auprès de leurs clients afin d'augmenter leurs ressources. Sur l'opération de changement de billets pour obliger les détenteurs de ces capitaux à les déposer au niveau des banques, l'invité de la rédaction de la Chaîne 3 déclare que cette option «n'est pas à l'ordre du jour».

Louiza Ait Ramdane

Station régionale de protection des végétaux Mise en garde contre le ver blanc

LA STATION régionale de protection des végétaux (SRPV) de Tlemcen, a mis en garde contre le ver blanc des céréales, un coléoptère pouvant causer d'énormes dégâts à la production céréalière, apprend-on, mardi, du directeur de cet organisme. A la faveur des dernières pluies et de l'humidité ambiante, des foyers de ce ver ont été décelés à Bensekrane, Sid Abdelli et Ain Nehala, a affirmé Toufik Bellout à l'APS, faisant savoir que ce ver s'attaque, également, aux maraichages et à l'arboriculture. Le ver blanc s'attaque directement à la racine des céréales, provoquant des zones aux taches vertes au niveau des champs céréaliers, a-t-il encore ajouté, précisant qu'il s'attaque également aux profondeurs des plants céréaliers à cause de son cycle long atteignant trois années, d'où l'urgence de traiter ces terres en deux phases.

La première concerne le traitement des semences par un insecticide approprié avant leur mise en terre. La seconde est un traitement localisé avec un insecticide et des granulés par épandage dans les pourtours des taches. Pour une meilleure prise en charge de ce domaine, il y a lieu de répéter l'opération durant les deux campagnes suivantes, a-t-il insisté. Le directeur de la SRPV de Tlemcen, lance, dans ce contexte, un appel à tous les agriculteurs des wilayas de Tlemcen et de Sidi Bel-Abbès, dépendant de sa compétence territoriale, pour signaler tout foyer ou taches verts de leurs champs à la délégation communale, en vue d'entamer des actions de traitement, faisant savoir que ces insecticides sont subventionnés par l'Etat. Les coopératives de commercialisation de céréales et légumes secs (CCLS) prennent en charge cette opération de lutte. Ce ver blanc des céréales, a-t-on rappelé, ont causé, en 2008/2009, la perte de 3 000 ha de céréales infestés au niveau de la wilaya de Tlemcen et 10 000 ha à Sidi Bel-Abbès, précisément, au nord de la wilaya, dans les zones de Tessala et Ain Trid, dans le prolongement de la plaine de M'leta.

M. L.

Ould Kaddour : «Moderniser Sonatrach pour des prises de décision en temps réel»

■ La stratégie de développement de la compagnie Sonatrach à l'horizon 2030 est «en phase de maturation», a déclaré mardi à Londres son P-dg, Abdelmoumen Ould Kaddour, dans un entretien à l'APS.

Par Selma K.

«Je pourrais dire d'emblée que dans un pays comme le nôtre où nous avons des limitations de vente du pétrole dans un marché (mondial) instable, notre stratégie vise à développer davantage le secteur gazier et la filière pétrochimique», souligne M. Ould Kaddour en marge de la Semaine internationale du pétrole (IP Week) qui se tient dans la capitale britannique. Selon le même responsable, l'objectif fixé par Sonatrach est d'augmenter ses exportations de gaz naturel, notamment vers l'Asie, afin de sécuriser sa part de marché face à la concurrence. A ce propos, il avance que la mise en exploitation de nouveaux champs gaziers en 2018 va faire augmenter les capacités productives de la compagnie nationale. L'année dernière, la compagnie a exporté 54 milliards de m3 de gaz naturel vers l'Europe, et table de dépasser le cap des 57 milliards de m3 en 2018. «L'Algérie est appelée à diversifier les destinations de ses exportations pour faire face à toute éventualité», fait valoir M. Ould Kaddour. Selon lui, «il n'y a pas mal de solutions pour renforcer notre part du marché et échapper aux conditions draconniennes qui pourraient nous être imposées par le marché, et à long terme, le gaz reste la solution idoine pour l'Algérie». Parmi les autres objectifs fixés par Sonatrach, M. Ould Kaddour cite l'amélioration de sa capacité d'attractivité.

A ce propos, il considère que l'un des moyens de parvenir à attirer les investisseurs étrangers est la révision de la loi sur les hydrocarbures. «La loi sur les hydrocarbures doit changer, on y travaille dessus, et bientôt on aura de bonnes nouvelles», a-t-il affirmé. Interrogé si la règle 49-51% régissant les investissements étrangers en Algérie va être supprimée ou modifiée dans le cadre de cette révision de la



PHOTO: R.

loi sur les hydrocarbures, il a répondu qu'il ne pensait pas que cette règle soit une réelle entrave aux investissements étrangers. En effet, poursuit-il, «il est tout à fait possible d'attirer des partenaires étrangers et de relancer l'investissement sans pour autant changer ce principe qui exige une participation algérienne majoritaire dans tout partenariat économique et commercial». Par contre, souligne le P-dg de Sonatrach, ce qui doit impérativement être revu pour attirer plus de partenaires étrangers est l'aspect fiscal qui doit être rééquilibré, en précisant que «des spécialistes s'attèlent» sur cette question: «De nouvelles propositions sont en cours d'élaboration». Par ailleurs, M. Ould Kaddour réitère que Sonatrach ambitionne, dans sa nouvelle stratégie, de renforcer ses activités à l'échelle internationale. A ce propos, il relève que Sonatrach est déjà présente dans un certain nombre de pays, ajoutant que «le pays le plus rentable pour nous actuellement est le Pérou» dont notamment le champ gazier péruvien Camisea.

Il rappelle que l'entreprise est présente au Niger, en Libye et qu'elle est en contact avec l'Irak qui souhaite la présence de Sonatrach.

Sur le plan interne, la stratégie à l'horizon 2030 projette de moderniser le fonctionnement de la compagnie, notamment avec l'instauration de nouveaux systèmes d'information et de communication pour permettre des prises de décisions en temps réel, selon lui. Pour le P-dg de Sonatrach, le programme de modernisation de l'entreprise est «bien avancé» tandis que les systèmes soft ont été choisis et sont en phase d'implémentation, et que d'ici la fin de l'année, les premiers résultats seront visibles. En outre, il insiste sur la nécessité d'améliorer la communication entre les acteurs des différentes activités de Sonatrach à l'échelle nationale. «Je veux qu'il y ait plus de synergie entre les différentes activités opérationnelles et les structures fonctionnelles qui constituent l'entreprise, je veux qu'il y ait plus de communication entre les responsables, que nous travaillons tous

ensemble pour le développement de la compagnie», souhaite-t-il.

Interrogé sur la coopération énergétique entre l'Algérie et le Royaume-Uni, M. Ould Kaddour juge que dans le secteur énergétique, «le Royaume-Uni est bien installé en Algérie», ajoutant que «BP est un important groupe pétrolier». Questionné sur l'ambition de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) d'établir un accord à long terme pour stabiliser les prix de pétrole, M. Ould Kaddour note que chaque pays membre de l'Organisation «a sa propre stratégie» et qu'une entente sur une ou deux années est possible, mais qu'il est plus compliqué de s'entendre sur le long terme. A propos de la Semaine internationale du pétrole (IP Week), qui rassemble annuellement à Londres les leaders de l'industrie mondiale du pétrole et du gaz, le P-dg de Sonatrach souligne que c'est une occasion pour la compagnie de prospecter les opportunités d'affaires.

S. K./APS

Atelier à Niamey sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme

La contribution des médias en débat

Des experts en communication et en cyber-terrorisme des pays de la région sahélo-saharienne prennent part à un atelier d'échange ouvert mardi à Niamey (Niger), portant notamment sur la contribution des médias dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Des représentants d'institutions africaines et du ministère de la Communication du Niger sont présents à cette rencontre de deux jours, initiée par l'unité de fusion et de liaison (UFL) qui est un mécanisme africain de

coopération pour la région du Sahel. L'atelier est marqué également par la participation des journalistes et communicateurs, venant d'Algérie, du Burkina-Faso, de la Libye, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Sénégal et qui auront à développer, l'expérience de leurs pays respectifs sur la contribution de la corporation médiatique dans la prévention et la lutte contre le terrorisme. Plusieurs sujets liés au thème principal de l'atelier, à savoir,

l'apologie, les pratiques du cyber-terrorisme par le biais des réseaux sociaux et le rôle des journalistes dans la prévention et la lutte contre le crime organisé transfrontalier et ses interconnexions avec le terrorisme, seront abordés dans les communications et lors des débats. D'autres thèmes comme, le traitement que font les médias à l'égard de l'emprise de la peur liée à la montée de l'extrémisme violent et au terrorisme, les manœuvres de la manipulation médiatique par les auteurs de

crimes ainsi que le traitement sensationnel de l'information sécuritaire, sont également au cœur de la problématique de cette rencontre. Créé dans le cadre du processus de Nouakchott, l'UFL est un mécanisme africain de coopération régional des pays du Champ, basé à Alger et qui coordonne les actions de la prévention, la sensibilisation et de lutte contre le terrorisme, avec l'Union africaine (UA) notamment.

Kamel O.

Finances

Adoption du projet de loi de règlement budgétaire 2015

■ Le projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2015 a été adopté hier à la majorité par l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une séance plénière présidée par Said Bouhadja, président de cette institution parlementaire, en présence du ministre des Finances, Abderrahmane Raouia.

Par Younés F.

Consacrant le principe du contrôle du législatif sur l'exécutif, ce projet de texte fait ressortir les conditions d'exécution du budget général de l'Etat de l'année 2015 ainsi que l'état d'exécution effective des crédits sur la même année. Sur l'année 2015, les recettes budgétaires effectives ont été de 4 563,8 milliards de dinars (mds DA), soit 389 mds DA de moins que le montant prévu, indique le rapport accompagnant ce texte. Pour rappel, la loi de finances complémentaire de 2015 avait prévu un montant de 4 952,7 mds DA de recettes budgétaires composées de 3 230 mds DA au titre des ressources ordinaires et de 1 722,94 mds DA au titre de la fiscalité pétrolière budgétisée. Concernant le recouvrement global effectif de la fiscalité pétrolière, il a été de 2 278,3 mds DA affectés à hauteur de 1 722,94 mds DA au budget de l'Etat (75,62%), de 552,2 mds DA (24,4%) au Fonds de régulation des recettes (FRR) et de 3,2 mds DA à Alnaft (0,14%). Les dépenses budgétaires exécutées au titre de 2015 ont atteint un montant de 7 424,3 mds DA avec 4 660,3 mds DA au titre des dépenses de fonctionnement et 2 589,02 mds DA au titre de l'équipement. Quant aux dépenses budgétaires imprévues, elles ont été de 175 mds DA. Pour l'année 2015, le solde débiteur dégagé par les comptes spéciaux du Trésor s'est élevé à 3 776,1 mds DA. Le solde d'exécution de la loi de finances de l'exercice 2015 a présenté un déficit de trésorerie de 6 372,25 mds DA. L'encours de la dette publique a augmenté à 1 407,18 milliards de DA à la fin 2015 (contre 1 266 milliards de



DA à fin 2014), se répartissant entre 1 380,8 milliards de DA pour la dette interne et 26,38 milliards de DA pour la dette externe (contre-valeur de 246,64 millions de dollars au taux de change du 29 décembre 2015). Le taux de croissance économique en 2015 s'est situé à 3,8%, soit au même niveau que celui réalisé en 2014 et ce, tel que prévu dans la loi de finances complémentaire 2015 (LFC 2015). En termes de valeur, le Produit intérieur brut (PIB) nominal en 2015 a été de 16 591,9 mds DA, en baisse par rapport à celui prévu par la LFC 2015 (18 255,5 mds DA). Ce repli se justifie par la baisse des prix à l'exportation des produits des hydrocarbures, expliquent les concepteurs du rapport. Le taux d'inflation enregistré en 2015 s'est établi à 4,8% contre 3% et 4% prévus respectivement dans la LF initiale 2015 et la LFC 2015.

Pour les auteurs du rapport, en liaison avec la poursuite de la contraction des ressources qui a prévalu depuis le 2^e semestre 2014, les actions prises au titre de l'année 2015 s'inscrivent dans la logique de rééquilibrage budgétaire à court et moyen terme et dans l'adoption d'une discipline dans la gestion publique. Ceci s'est traduit, d'une part, par la rationalisation et l'optimisation de la dépense publique, sans remise en cause de la politique et de la dynamique d'investissements publics en cours, surtout dans les secteurs à caractère social et, d'autre part, par le renforcement des capacités de financement du budget de l'Etat.

450 milliards de DA mobilisés au titre de soutien aux familles

Par ailleurs, le même rapport

précise que plus de 450 milliards de DA ont été mobilisés au titre de soutien aux familles en 2015. Globalement, en matière de transferts sociaux, la loi de finances 2015 a prévu une enveloppe de 1 708,74 mds DA, soit 9,1% du PIB. Le rapport précise que 65,45% de ces transferts ont été destinés au soutien aux familles, à l'habitat et à la santé. Le soutien aux familles s'est élevé à 450,4 mds DA, soit 25% du total des transferts.

Cette catégorie de dépenses traduit l'effort consenti en faveur de l'amélioration des conditions de vie à travers les prestations familiales, l'éducation, le soutien aux prix des produits de base et l'accès à l'eau, au gaz et à l'électricité.

Les subventions des prix des produits de base (céréales, lait, sucre et huile alimentaire) ont atteint un montant de 217,6 mds DA, soit 48,31% du soutien des-

PHD. R. tiné aux familles et 12,08% de l'ensemble des transferts. Un montant de 403,3 mds DA, représentant 22,4% des transferts sociaux, a été destiné à l'habitat. Le soutien à la santé a bénéficié d'un montant de 325,2 mds DA, représentant 18,05% du montant global des transferts sociaux pour l'exercice 2015. Y. F.

Prix Le pétrole en ordre dispersé en Asie

LES COURS du pétrole divergeaient hier en Asie dans un marché troublé par les tensions au Moyen-Orient et les craintes de production record aux Etats-Unis. Vers 05h00 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en mars, prenait 69 cents à 62,37 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne, pour livraison en avril, cédait lui 21 cents, à 65,46 dollars. Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, a menacé dimanche Téhéran de représailles en cas d'agression, une semaine après une première confrontation ouverte en Syrie. Les analystes craignent une escalade qui pourrait perturber l'offre dans une région productrice d'or noir volatile. «Netanyahu bat les tambours de guerre en suggérant qu'Israël pourrait agir seul contre l'Iran, ce qui pousse les cours à la hausse», a déclaré Stephen Innes, analyste chez Oanda. «Comme c'était prévisible, ce langage guerrier fait que la région a peur d'un affrontement, ce qui renforce les cours car les investisseurs craignent de grosses perturbations dans l'offre. Et bien sûr, quand Israël est de la partie, il y a des craintes de contagion dans la région», a-t-il dit. Les marchés sont aussi à l'affût des chiffres hebdomadaires de la production américaine après un lundi férié aux Etats-Unis. Cette production dépasse les 10 millions de barils par jour et une augmentation du nombre des plateformes pétrolières en activité dans ce pays pourrait encore faire grimper ce chiffre. Les cours avaient atteint des plus hauts de trois ans en janvier, encouragés par la bonne application de l'accord conclu par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et d'autres producteurs comme la Russie pour limiter la production jusqu'à la fin 2018. R. E.

Changes

L'euro baisse face au dollar

L'euro baissait face au dollar mardi, dans un marché prudent avant le retour des cambistes américain après un jour férié et à la veille de la publication des minutes de la Réserve fédérale américaine (Fed). L'euro valait 1,2345 dollar contre 1,2407 dollar lundi en fin d'échanges. La monnaie unique européenne se stabilisait face à la devise japonaise, à 132,24 yens pour un euro contre 132,26 yens lundi soir. Le billet vert gagnait du terrain face à la monnaie nipponne, à 107,13 yens pour un dollar contre 106,60 yens la veille. Lundi, le marché s'était stabilisé du fait de la fermeture des marchés américains en raison d'un jour férié aux

Etats-Unis. Le marché des changes manquait d'impulsion depuis le début de la semaine du fait de l'absence lundi des cambistes américains en raison d'un jour férié aux Etats-Unis et alors que l'agenda des indicateurs était peu chargé. Mardi, les cambistes se tournaient vers la zone euro, digérant le ralentissement un peu moins marqué qu'attendu du moral des investisseurs en Allemagne en février. Même si ses perspectives restent pour les analystes positives à long terme, l'euro subit un accès de faiblesse depuis le début de la semaine. Pour Konstantinos Anthis, analyste chez ADS Securities, il reste à savoir si ce ralentissement de la

performance de l'euro est à mettre sur le compte du renchérissement de l'euro et il va être intéressant de voir la réaction des responsables de la BCE (Banque centrale européenne) aux récents indicateurs décevants publiés en zone euro. Mais l'événement principal de la semaine restait la publication du compte-rendu de la dernière réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC), que les cambistes décortiquent en quête d'indices sur l'état d'esprit des banquiers centraux. La récente accélération de la hausse des prix à la consommation a renforcé la probabilité d'un prochain nouveau relèvement des taux directeurs de la Fed, un

mouvement qui a temporairement pesé sur les marchés d'actions américains et porté le billet vert. Mais les analystes s'accordent à dire que les récentes données sur l'inflation n'ont fait que confirmer l'opinion du marché, qui s'attend dans l'ensemble à ce que la Fed relève ses taux en mars, pour procéder sur l'année à trois relèvements de taux. La hausse des taux de la Fed rend le billet vert plus rémunérateur et donc plus attractif pour les investisseurs. La monnaie chinoise n'était pas cotée mardi en raison des congés du Nouvel an lunaire. Mercredi dernier, pour son dernier jour de cotation, elle avait terminé à 6,3415 yuans pour un dollar. Assia D./APS

Oran/ Golfe de Kristel

Lancement prochain des travaux d'un village touristique

■ Le lancement de la réalisation d'un village touristique aux standards internationaux est prévu les prochains jours au niveau du Golfe de Kristel, dans la commune de Gdyl (Est d'Oran), a indiqué le directeur local du tourisme et de l'artisanat.

Par Lyes B.

Ce village touristique s'étendant sur une superficie de 10 ha, est le premier du genre dans la zone Est de la wilaya. Il comportera 277 chambres, 25 suites, deux restaurants et deux cafétérias, trois salles de conférences et deux hôtels de 8 et 9 étages, a précisé Belabes Kayem Benamar. Ce projet, entrant le cadre de l'investissement privé, comportera également 13 commerces, 100 chalets de quatre chambres chacun, 200 chalets de trois chambres chacun, en plus d'un centre de thalassothérapie de 44 chambres et d'un centre de remise en forme. Cet investissement touristique, qui contribuera à la création de centaines d'emplois pendant la phase de la réalisation et après son entrée en exploitation, apportera également une valeur ajoutée et mettra en valeur la corniche oranaise dans sa région Est, a ajouté le même responsable. Par ailleurs, le même responsable a fait savoir que le projet Aquaparc Kristel, le plus grand d'Afrique et le premier du

genre à Oran, sera réceptionné à la fin du mois de juin prochain. Le taux d'avancement des travaux ayant dépassé les 80%. Ce projet s'étalant sur une superficie de 2 hectares est réalisé dans le cadre de l'investissement privé, à travers la Société Sarl Aquamar, comprend une gamme d'attractions de sports nautiques pour adultes et enfants, des piscines, des restaurants et des cafétérias ainsi que des espaces verts, des parkings automobiles et d'autres infrastructures de services, a fait savoir M. Belabes. Outre les moments de plaisir offerts aux jeunes et familles oranaises, cette nouvelle infrastructure proposera également une panoplie d'activités touristiques, semi-touristiques et de restauration selon la stratégie sectorielle, a conclu le même responsable.

L. B./APS



Habitat rural

2 000 nouvelles aides accordées à la wilaya de Ouargla

Un nouveau quota de 2 000 aides à l'habitat rural a été accordé récemment à la wilaya de Ouargla, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Destinées à différentes communes, ces aides devraient satisfaire la demande croissante en cette formule de logement qui suscite un engouement des citoyens vivant en milieu rural, a-t-on souligné. Sur 30 650 aides à l'habitat rural retenues en faveur de la wilaya de Ouargla au titre des plans quinquennaux 2005-

2009, 2010-2014 et 2015-2019, quelque 28 539 habitations rurales ont été déjà réalisées, tandis que 1 354 sont en cours de construction et 757 autres en voie de lancement, a-t-on précisé. Pour entamer les travaux de construction de leurs nouvelles habitations, les bénéficiaires vont avoir plusieurs facilités, notamment en matière de procédures relatives au versement de l'aide financière répartie en deux tranches (60% et 40%) et la délivrance du permis de construire.

S'agissant des parcelles de terrains destinées à l'auto-construction, la même source a fait état de la création de 91 lotissements sociaux sur 833 hectares totalisant 17 353 parcelles, dont 15 253 ont été attribuées à leurs bénéficiaires, et 1 775 titres de propriété ont été établis jusqu'au mois de novembre de l'année écoulée. La wilaya de Ouargla a bénéficié l'an dernier d'un programme supplémentaire pour financer divers opérations de développement, notamment

celles liées à l'aménagement des lotissements sociaux créés à travers différentes communes de la wilaya, a-t-on fait savoir à la wilaya. Cette formule, qui consiste à encourager l'auto-construction, contribuera à l'éradication des constructions illégales et de l'habitat précaire, tout en assurant des logements décentes aux ménages, ont estimé des responsables locaux du secteur de l'habitat.

Hocine A.

Tindouf

Quelque 1 300 logements publics locatifs attribués avant la fin de l'année

QUELQUES 1 300 logements de type public locatif (LPL) seront attribués à travers la wilaya de Tindouf avant la fin de l'année en cours, a-t-on appris auprès de la wilaya. Un quota de 470 unités sera attribué à leurs bénéficiaires dans le courant du premier semestre, après finalisation des raccordements aux réseaux divers et des aménagements extérieurs, a précisé le wali dans un point de presse. Le reste des logements, actuellement en voie de finalisation, seront attribués au fur à mesure de l'achèvement des aménagements extérieurs, a ajouté M. Mermouri. Les travaux d'aménagement de l'assiette pour un programme de 400 parcelles de terrains à bâtir, dans le cadre de l'auto-construction, ont été entamés pour permettre de les attribuer parallèlement aux quotas de logements publics locatifs. L'objectif étant de faire bénéficier un maximum de citoyens, soit d'un logement soit d'un lot de terrain et contribuer ainsi au règlement progressif de la question du logement dans cette wilaya, selon le chef de l'exécutif de wilaya.

R.R.

Batna

Mise en exploitation en avril de la seconde tranche du périmètre d'irrigation de Chemora

La seconde tranche du premier lot du périmètre d'irrigation de Chemora (57 km de Batna) entrera en phase d'exploitation «*au plus tard en avril prochain*», a assuré le directeur des Ressources en eau, Abdelkarim Chebri. Menés dans le cadre du système des grands transferts du barrage de Béni Haroun (Milà), les travaux de raccordement des canalisations au barrage de Koudiet Lemdouar de cette tranche de 5 589 hectares «*touchent à leur fin et seront suivis des premiers essais*», a précisé ce responsable. Lors d'une visite dans la région effectuée dimanche à l'occa-

sion de la journée nationale du Chadid, le wali de Batna a exhorté l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID) et l'entreprise de réalisation à «*accélérer les travaux pour remettre cette nouvelle tranche aux agriculteurs avant fin mars prochain*». Une première tranche de 1 698 hectares du premier lot de 7 287 hectares avait été mise en exploitation en août 2017 en présence du ministre de l'Agriculture. Cette première tranche a bénéficié à 81 agriculteurs, selon la direction des services agricoles. Au total, le périmètre d'irrigation Boulhilet-Chemora s'étend sur 7 287

hectares. Son exploitation est appelée, à terme, à améliorer les rendements agricoles des exploitations et générer de nouveaux emplois. La wilaya de Batna a bénéficié de trois périmètres d'irrigation d'un total de 24 000 hectares dont 16 000 hectares sur la plaine de Chemora, 6 000 hectares sur l'axe Batna-Ain Touta et 2 000 hectares à Ouled Fadhel. Ces surfaces seront irriguées à partir du barrage de Koudiet Lemdouar de Timgad (Batna), lui-même alimenté par le grand barrage de Béni Haroun dans le cadre du système des grands transferts hydriques. T. K.

Sétif / Réhabilitation de Ain El Fouara

Le monument sera dévoilé «dans 3 semaines»

Le monument de Ain El Fouara du centre-ville de Sétif, objet en décembre dernier d'un acte de vandalisme, sera dévoilé au public «*dans trois semaines*», a annoncé l'expert en restauration des monuments archéologiques, Abdelkader Bensalah. L'opération de restauration, menée depuis deux mois avec des périodes d'arrêt dues aux intempéries, affiche un taux d'avancement de 60% et sera terminée «*dans trois*

semaines s'il n'y a pas de nouveaux arrêts pour intempéries», a affirmé M. Bensalah. Selon l'expert, «*le monument a subi des travaux de restauration intégrale dépassant les parties détruites lors de l'acte de vandalisme sans ajouter ni éliminer quoi que ce soit mais enlevant les éléments étrangers rajoutés lors des précédentes restaurations de 1997 et 2006 pour préserver l'authenticité du monument*». De son côté, le

responsable des sites archéologiques de Sétif, Mohamed-Lamine Zerarga, a souligné que le monument avait fait l'objet après l'acte de vandalisme d'un scannage tridimensionnel réalisé par le laboratoire méditerranéen de l'Institut d'architecture de l'université Abbas Ferhat Sétif-1 et a été photographié par l'Office national de gestion et exploitation des biens culturels (OGECB) après sa détérioration. Le monument a fait

également l'objet de consolidation et sera, après sa restauration, sécurisé conformément aux normes en vigueur pour éviter de futurs actes de vandalisme, a indiqué le responsable. Ce monument emblématique de la ville de Sétif a fait l'objet en décembre dernier d'un acte de vandalisme commis par un «*déséquilibré mental*», ce qui a entraîné la détérioration de certaines parties de ce vestige.

APS



Sahara occidental/ Prisonniers de Gdeim Izik

Al appelle le Maroc à respecter les droits de défense

■ L'organisation des droits de l'Homme, Amnesty International (AI), a appelé les autorités marocaines à respecter les droits de défense du groupe des prisonniers de Gdeim Izik, après l'interdiction d'entrer au Maroc de deux de leurs avocats.

Par Sara H.

Deux avocates, Ingrid Metton et Olfa Ouled, du groupe des militants politiques sahraouis de Gdeim Izik, détenus au Maroc depuis plus de sept ans, ont été interdites lundi dernier, d'entrer au Maroc. Dans un tweet posté après cette expulsion, l'ONG a souligné que les autorités marocaines «doivent respecter les droits des prisonniers de Gdeim Izik, qui incluent le choix des avocats». AI a également exhorté les autorités marocaines à s'assurer que «les politiques d'immigrations ne soient pas discriminatoires, y compris sur la base de considérations politiques». L'organisation a relevé que «les deux avocates françaises expulsées du Maroc allaient rendre visite aux détenus sahraouis de Gdeim Izik, condamnés en juillet 2017 à de lourdes peines de prison dans un procès manifestement inéquitable». Les deux avocates voulaient rendre visite à leurs clients suite à des informations faisant état des mauvais traitements qu'ils auraient subis en prison. Elles ont été interpellées par des agents en civil à l'aéroport et expulsées sans motifs ni explica-

tions. Pour rappel, 19 militants sahraouis du groupe de Gdeim Izik ont été lourdement condamnés le 19 juillet 2017, au terme d'un procès basé sur des preuves qui n'étaient que des aveux soutirés sous la torture. En septembre dernier, ils ont été transférés de la prison d'El Arjat, près de la capitale marocaine Rabat, vers sept prisons différentes au Maroc. Les conditions de leur détention ont été déplorées par plusieurs organisations, dont Amnesty International. En décembre 2017, l'ONG a lancé une action urgente pour sauver la vie d'un de ces prisonniers dont la santé s'est dégradée à un état «critique», et a demandé aux autorités marocaines de garantir des conditions de détention conformes aux normes internationales aux activistes sahraouis.

La Russie pour des négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario

Le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, s'est prononcé à Moscou pour des négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario en vue de la résolution du conflit du Sahara occidental. «La Russie



soutient la tenue de négociations directes entre les deux parties au conflit du Sahara occidental, à savoir le Royaume du Maroc et le Front Polisario», a indiqué M. Lavrov lors d'une conférence de presse animée conjointement avec le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel. Le chef de la diplomatie russe s'est également expri-

mé sur d'autres situations de crises et de conflits, notamment en Syrie, en Libye et au Mali. Il a relevé, à cet égard, une «grande convergence de vues» entre l'Algérie et la Russie sur ces questions, en particulier pour ce qui est de la nécessité de promouvoir des solutions politiques à ces crises, sans ingérence extérieure, et dans le respect du

droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. M. Lavrov a, par ailleurs, relevé l'importance de renforcer le rôle des Nations unies en tant que cadre multilatéral, auquel revient la responsabilité de la préservation et de la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

S. H./APS

Libye

Des membres du Parlement de Tobrouk rejettent l'Assemblée constituante

DES MEMBRES de la Chambre des représentants de Tobrouk, dans l'est de la Libye, ont rejeté l'Assemblée constituante, appelant à la formation d'un comité d'experts pour modifier la Constitution libyenne adoptée en 1951. «Le jugement de la Cour suprême sur la Constitution n'est pas valable. Par conséquent, nous avons décidé, en tant que députés, de ne pas reconnaître l'Assemblée constituante», ont déclaré 18 membres du Parlement de Tobrouk dans un communiqué, appelant leurs homologues à n'amender que légèrement la Constitution. Les membres ont également refusé d'adopter une loi pour l'organisation d'un référendum sur le projet de Constitution jusqu'à ce qu'un comité d'experts soit formé pour «vérifier l'authenticité de l'identité libyenne». En juillet dernier, l'Assemblée constituante a voté pour un projet de Constitution et l'a présenté au Parlement. La semaine dernière, Nooh Abdallah, président de l'Assemblée constituante, a appelé le Parlement à adopter une loi sur l'organisation d'un référendum.

A. O.

Maroc

Baisse des prix de l'immobilier

UNE BAISSSE de 1,3% des prix de l'immobilier a été enregistrée au Maroc au dernier trimestre 2017, lit-on sur des données que vient de publier Bank Al-Maghrib et l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC). Dans le détail, les prix des biens résidentiels ont connu une baisse de 1,7% et ceux des terrains ont enregistré une baisse de 1,2%. Seuls les biens à usage professionnel ont augmenté de 3,4% au dernier trimestre. Les ventes de biens résidentiels ont régressé de 8,6%, tandis que celles portant sur les terrains et les actifs à usage professionnel ont augmenté de 20,7% et 1,2% respectivement, indique-t-on. Si l'on prend les données en glissement annuel, on note une hausse de 0,9% des prix des actifs immobiliers, avec 1,8% pour les terrains et 4,4% pour les biens à usage professionnel. Au niveau des transactions, leur nombre est en repli de 11,2% en 2017, avec 13,2% de baisse pour le résidentiel, 2,5% pour le foncier et 16% pour les biens à usage professionnel.

R. M.

Tunisie

Renforcer la coopération internationale dans la lutte antiterroriste

Le ministre des Affaires étrangères tunisien, Khemaies Jhinaoui, a appelé à renforcer le niveau de coopération internationale en matière de lutte antiterroriste. «La Tunisie estime que le niveau de coopération internationale et notamment avec l'Europe n'a pas atteint le niveau escompté», a-t-il soutenu, soulignant «l'impératif de renforcer davantage la coopération tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral dans l'intérêt de toutes les parties». Il s'exprimait ainsi au cours d'une table ronde, organisée, dimanche, à Munich, sur «Le jihadisme après le Califat», à l'occasion de la tenue de la Conférence de Munich sur la sécurité, du 16 au 18 février, a indiqué le ministère tunisien des Affaires étrangères, dans un communiqué. M. Jhinaoui a, sur un autre plan, indiqué que «la défaite essuyée par les organisations terroristes en Irak n'est qu'une bataille remportée dans une guerre de longue haleine contre le terrorisme», ajoutant que les terroristes fuyant les zones de conflit en Irak et en Syrie «sont en train de se redéployer dans d'autres régions du monde». Pour le chef de la diplomatie tunisienne, «les principaux défis dans la guerre contre le terrorisme consistent en la lutte contre les idéologies extrémistes qui recrutent les jeunes, l'accroissement du développement économique et l'intensification de la coopération et la coordination entre les différentes composantes de la communauté internationale». M. Jhinaoui a encore indiqué que «la Tunisie a choisi depuis son indépendance d'investir dans l'éducation, la santé et l'indépendance de la femme au lieu d'investir dans l'armement. Ce qui l'emmène, aujourd'hui, à consa-

crer des ressources financières supplémentaires dans la lutte contre le terrorisme». Il a ajouté qu'«en ciblant la Tunisie, les organisations terroristes veulent saboter son projet progressiste visant à établir un régime démocratique moderne qui s'oppose, diamétralement, au projet rétrograde des organisations terroristes».

Youssef Chahed parle de l'ambition de 8 millions de touristes en 2018

Le Chef du gouvernement, Youssef Chahed, a annoncé que la Tunisie ambitionne d'accueillir 8 millions de touristes en 2018, tablant sur les efforts sécuritaires dans la stabilisation du pays et l'élimination de toutes les menaces. En marge d'une rencontre, ce week-end à Tozeur, avec la participation de 300 professionnels du secteur, Youssef Chahed a reconnu l'existence de problèmes d'endettement des hôteliers, annonçant une solution avec le rééchelonnement de la dette et l'octroi d'aides financières par l'Etat. On rappelle que le secteur du tourisme a connu une embellie, dernièrement, à la faveur de la stabilisation du pays et des efforts sécuritaires contre les menaces terroristes. Une situation qui a amené des pays européens, dont la Grande-Bretagne et l'Allemagne et récemment le Japon, à lever les restrictions de voyage sur leurs ressortissants quant à leur venue en Tunisie. Illustration de cette reprise, le retour du voyageur britannique Thomas Cook qui a rétabli la destination Tunisie.

Amel N./Agences



Israël

Des ex-collaborateurs de Netanyahu arrêtés dans un nouveau dossier de corruption

■ Deux ex-collaborateurs de Benjamin Netanyahu ainsi que le patron du plus grand groupe de télécommunications d'Israël font partie des personnes récemment arrêtées dans une nouvelle affaire de corruption autour du Premier ministre, a indiqué la police hier.

Par Rosa C.

Cette nouvelle affaire éclate une semaine après les conclusions de la police recommandant l'inculpation de M. Netanyahu pour corruption, fraude et abus de confiance dans deux autres dossiers. Le nom de M. Netanyahu n'est pas pour l'instant cité publiquement par la police en lien avec cette affaire. Mais, selon les médias israéliens, lui et sa femme Sara devraient être interrogés dans l'avenir. Les investigations portent sur le soupçon de faveurs accordées au patron du groupe de télécommunications Bezeq, en échange

d'une couverture favorable de l'action du Premier ministre par Walla, un des plus importants sites d'information du pays détenu par le dirigeant de Bezeq, selon la presse. La police avait annoncé dimanche l'arrestation de sept personnes tout en taisant leur identité, qu'elle a révélée hier. Parmi elles figurent Nir Hefetz, qui a été le porte-parole personnel du Premier ministre, ainsi que Shlomo Filber, nommé par M. Netanyahu au poste de directeur général du ministère des Communications quand M. Netanyahu détenait ce portefeuille, de 2015 à 2017. Shaul Elovitch, patron de Bezeq, du fournisseur de télévision par

satellite Yes et de Walla, a lui aussi été arrêté ainsi que son épouse Iris, son fils Or et deux hauts responsables de Bezeq. La garde à vue de cinq des personnes arrêtées a été prolongée jusqu'à jeudi et jusqu'à mercredi pour deux autres, a précisé la police dans un communiqué. Le Premier ministre a proclamé son innocence comme dans les deux autres affaires. «Il s'agit d'une nouvelle enquête vide de sens menée sous la pression des médias. La chasse aux sorcières médiatique continue à plein régime», déclare M. Netanyahu dans un communiqué de ses services. «Les médias exercent d'énormes pressions pour créer une nouvelle bulle dont il ne sortira rien, pas plus que des autres», assure-t-il. Il s'est prévalu d'un rapport du Contrôleur de l'Etat, une institution qui supervise le fonctionnement des institutions publiques. Ce rapport l'exonère de tout soupçon de conflit d'intérêts en ce qui concerne Bezeq, dit-il. La police a recommandé la semaine passée l'inculpation de M. Netanyahu dans deux affaires. La police le soupçonne notamment d'avoir tenté de conclure un



accord secret avec le propriétaire du Yediot Aharonot pour une couverture favorable de la part du plus grand quotidien israélien payant. Dans l'autre dossier, la police suspecte M. Netanyahu et des membres de sa famille d'avoir reçu de la part de riches personnalités pour un million de shekels (environ 230 000 euros) de cigares de luxe, bouteilles de champagne et bijoux, en échange de faveurs finan-

cières ou personnelles. M. Netanyahu n'a cessé de déclarer son innocence. Il a affirmé sa ferme intention de rester au pouvoir. L'opposition a réclamé sa démission. Mais tous les chefs des partis de sa coalition, sur laquelle repose le gouvernement considéré comme le plus à droite de l'histoire d'Israël, sont restés solidaires pour l'instant jusqu'à la décision du procureur général sur une éventuelle inculpation. R.



Points chauds

Médiateur

Par Fouzia Mahmoudi

Les Palestiniens, quoique malheureusement habitués à la guerre, doivent aujourd'hui regretter de n'avoir pas réussi à parvenir à un accord de paix durant les huit années de présidence de Barack Obama. Bien entendu, cette dernière décennie ce sont surtout les autorités israéliennes qui ont tout fait pour empêcher tout avancement dans le dossier israélo-palestinien, décidées à maintenir le statu quo. Un statu quo qui leur a aujourd'hui permis de jouir du lourd soutien de Donald Trump qui n'a pas hésité à violer toutes les conventions internationales en reconnaissant unilatéralement Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël. En désespoir de cause, affaibli et confronté à une administration américaine clairement engagée en faveur des intérêts israéliens, Mahmoud Abbas se tourne désormais une nouvelle fois vers l'ONU. Le président de l'Autorité palestinienne (AP) doit s'exprimer, cette semaine, devant le Conseil de sécurité, où il ne s'est pas présenté depuis 2009. Il y revient dans un contexte diplomatique moins favorable, alors que les relations entre Washington et Ramallah sont au plus mal. L'Autorité palestinienne rejette par avance le plan de paix sur lequel travaillent les émissaires de l'administration Trump. Selon un porte-parole palestinien, le dirigeant de l'AP devrait demander au Conseil de sécurité, lors d'un discours «combatif mais modéré», de promouvoir un cadre plus élargi et multilatéral aux négociations de paix, pour contrer l'hégémonie des Etats-Unis sur ce dossier. «Le Conseil doit enfin jouer son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationale», juge Riyad Mansour, le représentant palestinien à l'ONU. L'AP a envisagé de demander une reconnaissance de la Palestine comme Etat membre à part entière, mais le veto américain écrit d'avance condamnerait une telle initiative au Conseil de sécurité. Toutefois, Abbas a trouvé un moyen de répondre à sa façon à la provocation dangereuse de Donald Trump : démettre Washington de son rôle de médiateur exclusif. «Les Etats-Unis sont devenus trop biaisés», explique Majdi Al-Khaldi, conseiller diplomatique de Abbas. Notre idée est de demander au Conseil de sécurité et à la communauté internationale d'établir un nouveau mécanisme multilatéral pour les négociations de paix. Ça peut être le Quartet élargi, ou bien les cinq membres du Conseil de sécurité plus d'autres pays. Il faudrait réunir une conférence internationale de paix pour mettre en place ce mécanisme». La direction palestinienne a multiplié les échanges diplomatiques ces dernières semaines. Mahmoud Abbas s'est rendu à Bruxelles et à Moscou, comptant sur une implication plus forte de l'Union européenne et de la Russie. Il sait pourtant que ceux-ci ne sont pas capables ni désireux de concurrencer les Etats-Unis dans leur rôle historique de médiateur. Quant aux dernières conférences multilatérales, celles organisées par la France en juin 2016 et janvier 2017, elles n'ont produit aucun résultat. Mais Abbas à bientôt 83 ans n'est que trop habitué à voir ses efforts ne déboucher sur aucun résultat concret et surtout aucun résultat menant à la moindre amélioration du sort du peuple palestinien qui semble condamné à continuer, tant que les Netanyahu et Trump seront au pouvoir, à espérer de jours meilleurs sans savoir s'ils verront un jour leur partie renaître de ses cendres. F. M.

Attaque de l'Intercontinental à Kaboul

L'ennemi était sans doute à l'intérieur

A 19h23 le 20 janvier, les chefs de la sécurité de l'hôtel Intercontinental, à Kaboul, ont reçu trois SMS de la direction : «Laissez passer la voiture immatriculée 14-14, sans la fouiller». Une heure plus tard commençait l'assaut meurtrier d'un commando taliban. Un mois après la tuerie dont le bilan reste incertain – d'une vingtaine de morts officiellement à plus de 40, dont quinze étrangers – les autorités restent muettes sur les circonstances de cette attaque contre l'établissement, propriété du gouvernement afghan, qui met en cause ses responsables. Tout comme la direction de l'hôtel. Selon une source proche de l'enquête, le rapport de la commission formée par le ministère de l'Intérieur et les services de renseignement (NDS) a été remis la semaine dernière au président Ashraf Ghani. Rien n'en a filtré à ce stade, même si le ministère promet plus d'informations «très bientôt». Face à ce silence, le responsable adjoint de la sécurité de l'hôtel, confiée à la société privée KBSS, dénonce auprès de l'AFP et de Radio France International «complicités» et «négligences». Cet ancien militaire hongrois de 42 ans qui préfère être identifié sous le nom de B. Tamas se souvient précisément de trois SMS arrivés à 19h23, 19h24 et 19h25 sur le portable de son chef, «Kenny», un Américain. «Bonsoir, M. Makhood

arrive – Son numéro de plaque est le 14-14 – merci de prêter assistance au VIP», raconte-t-il, joint depuis Kaboul en Hongrie où il est rentré chez lui. L'AFP a pu voir ces messages. La voiture, arrivée avec «trois à quatre personnes à bord», sera retrouvée bourrée d'armes et d'explosifs sur le parking de l'hôtel. «Tous les jours nous recevions ce type de messages de Ahmad Haris Ayab», accuse-t-il. Responsable des ventes, selon sa carte de visite, ce barbu à lunettes – aujourd'hui sous les verrous avec dix autres suspects et que l'AFP n'a donc pu joindre pour commentaire – était le contact de KBSS (Kabul Balkh Safety Security), compagnie de sécurité créée en 2004 par un Afghan. KBSS n'était chargée de la protection de l'hôtel que depuis le 1er janvier. Elle était auparavant assurée par la police afghane. «Ne posez pas de question, ne fouillez pas sa voiture, laissez-le juste passer aux barrières et à l'entrée». KBSS n'avait, précise B. Tamas, que le contrôle extérieur du complexe. L'intérieur de l'hôtel était «sous la responsabilité de gardes non armés et peu entraînés». Dès l'assaut lancé dans l'entrée principale, «Kenny» et Tamas sont attaqués au 2^e étage par «trois ou quatre» hommes enregistrés depuis plusieurs jours comme clients, au comportement «inamical et suspect». Ils parviennent à leur

échapper et ripostent, tout en criant aux clients de se barricader à l'hôtel, ils savaient qui chercher, quelles chambres viser, ils avaient les clés de toutes les portes». «Des listes de noms ont même été retrouvées après la fin des opérations», assure B. Tamas pour qui «cette opération était planifiée de longue date, des mois, peut-être des années». Selon lui, d'énormes quantités de munitions ont été utilisées au cours des 14 heures d'assaut ou retrouvées sur place. «Je suis sûr à 100% que des munitions avaient été cachées partout dans le bâtiment». Mais quand «Kenny» avait demandé à effectuer une grande opération de nettoyage en arrivant, chambre après chambre, l'accès lui avait été refusé par le même M. Haris. Ce qui le frappe encore, un mois plus tard, c'est la succession de manquements à la sécurité, alors que l'hôtel avait déjà été attaqué en 2011. «Il n'y avait pas de bouton d'alarme pour verrouiller d'un coup portes, ascenseurs et donc l'accès aux étages. Ni d'alarme incendie».



Journées nationales du théâtre «Azzedine Medjoubi» de Azzaba

Engouement remarquable du public



■ Les Journées nationales du théâtre «Azzedine Medjoubi», organisées à Azzaba (wilaya de Skikda), suscitent un vif engouement du public.

Par Adéla S.

Abritant depuis jeudi cette manifestation culturelle, la maison de jeunes Rabah Bouregghda de la ville d'Azzaba ne désemplit pas et observe même une affluence croissante du public au fil des soirées, constat qui, selon Karima Boutellala (23 ans) d'Azzaba, témoigne de «la passion que veulent beaucoup d'habitants de cette région au 4^e art». A ce propos, elle a affirmé que les journées nationales du théâtre «Azzedine Medjoubi» font

partie aujourd'hui des manifestations les plus attendues à Azzaba, d'autant plus, a-t-elle dit, c'est dans cette ville qu'est né le défunt Azzedine Medjoubi. En effet, chaque après-midi depuis l'ouverture de ces journées, la maison de jeunes Rabah Bouregghda enregistre un rush massif du public qui n'hésite pas à jouer des coudes pour s'asseoir aux premiers rangs et ne rater ainsi aucune «miette» des représentations de cette manifestation, à l'exemple du jeune lycéen Sofiane Kira (17 ans) qui a avoué qu'après la sortie des cours de 16h il se dépêchait d'aller directement vers la maison de jeunes pour assister au deuxième spectacle du jour, regrettant de ne pas pouvoir regarder celui de 14h. «Dans la plupart des cas, je ne trouve pas où m'asseoir et je reste debout, mais ça ne me dérange pas plus que ça du moment que j'apprécie le spectacle proposé», a-t-il ajouté. Organisées par l'association des artistes libres d'Azzaba, les Journées nationales du théâtre «Azzedine Medjoubi» se poursuivent jusqu'à aujourd'hui et se solderont par la remise des trois prix aux troupes lauréates. **A. S./APS**

Kamel L.

Droits d'auteur

Progression de l'activité de l'Onda en 2017

L'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (Onda) a connu une progression dans ses activités en 2017 et enregistré des bénéfices qui seront reversés aux artistes et mis au profit de la créativité, a indiqué lundi à Alger le directeur général de l'office. S'exprimant lors d'une rencontre avec la presse, Samy El Hocine Bencheikh a fait état d'une augmentation des recettes de l'Onda estimée à 8,7% par rapport à l'année 2016, avec des entrées équivalant à 5,1 milliards

de dinars, payés par l'ensemble des utilisateurs et exploitants, à l'instar des chaînes de radio et télévision, des opérateurs de la téléphonie mobile, des festivals de musique et de cinéma, parmi d'autres.

En 2017, l'Onda a reversé 960 millions de dinars, à titre des droits d'auteur et 560 millions de DA au profit des bénéficiaires des droits voisins (interprètes et producteurs et autres), a encore précisé le DG de l'Onda.

Conformément à la réglementation, les

5,1 milliards de DA récoltés en 2017 seront reversés, a-t-il dit, aux bénéficiaires des droits d'auteur en juin 2018 et à ceux des droits voisins en novembre de la même année. A propos du piratage et des atteintes aux droits à la propriété intellectuelle, le DG de l'Onda a indiqué qu'une centaine d'affaires en justice engagées par l'office, qui compte plus de 20 000 adhérents, sont actuellement en cours.

Festival du film amazigh 2018

17 productions en compétition pour l'Olivier d'Or

Un total de 17 films est officiellement en compétition pour l'Olivier d'Or, la plus haute distinction du Festival culturel national annuel du film amazigh (Fcnafa) qui se tiendra du 24 au 28 février courant dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a annoncé lundi le commissaire de cette compétition cinématographique.

S'exprimant lors d'une conférence de presse tenue à la Maison de la culture Mouloud-Mammeri, Farid Mahiout a indiqué que la sélection de films pour la 16^e édition du Fcnafa, placée sous le thème «l'apport des œuvres romanesques de Mouloud Mammeri à l'émergence du cinéma amazigh», comporte trois films dans la catégorie longs métrages, sept courts métrages et sept documentaires. Cette

sélection a été faite sur un total de 43 films déposés auprès du commissariat du festival et dont seulement 17 ont été retenus par la commission de visionnage, a ajouté M. Mahiout qui a souligné l'absence, pour cette édition, du film d'animation pour non dépôt de films en tamazight dans cette catégorie. La participation mozabite, même si elle se situe exclusivement dans la catégorie documentaire, se confirme au fil des récentes éditions de ce festival qui sera rehaussé cette année par deux films, «*Izuran n izlwan*» de Hamou Oudjana et «*Azmuln n lgrarn*» de Rai Ouassama. La participation chaoui sera représentée par le documentaire «*Tigrman n laures*» de Cheurfi Hinda et qui marquera la première participation féminine chaoui à cette com-

pétition, et un long métrage «*Human*» de Taachit Issam. La cérémonie d'ouverture de ce festival aura lieu samedi prochain à 15h00 au théâtre régional Kateb-Yacine, avec la projection du film «*Ouhdaghkm*» (Je te promets) de Mohamed Yergui, lauréat de l'Olivier d'Or de la précédente édition (2016) du Fcnafa et de pas moins de six autres titres tous décrochés durant l'année 2017 dont le Zébu d'Or au Festival du film court de Madagascar, le Wihr d'Or du meilleur court métrage au Festival international du film arabe d'Oran et le premier prix meilleur film de fiction au Festival du cinéma Wassit en Irak, a souligné le commissaire de cette manifestation cinématographique. Les films en lice pour l'Olivier d'Or seront projetés au

niveau de la grande salle de la Maison de la culture Mouloud-Mammeri à raison de trois séances quotidiennes (une la matinée et deux l'après-midi) entre le 25 et le 27 de ce mois. Un programme de proximité à travers plusieurs localités de la wilaya a été également tracé, a observé le commissaire du Fcnafa. Outre le volet compétition, le programme de cette 16^e édition du Fcnafa, comporte deux ateliers, dont le premier sur l'acteur, encadré par le comédien Aziz Boukrouni, et le second sur la découverte du cinéma pour les adolescents, animé par l'assistant réalisateur Hakim Abdelfattah. Un Master class, animé par le réalisateur Cherif Aggoune, est aussi prévu au titre de ce festival, a-t-on ajouté de même source. Cette 16^e édition étant organisée en hommage à l'écrivain Mouloud Mammeri, une exposition sur sa vie et son œuvre est prévue durant cette manifestation cinématographique à la maison de la culture qui porte son nom et qui abritera une autre exposition sur le cinéma algérien. Trois conférences, à savoir «La Colline oubliée, du roman au cinéma, Mohand Iguebouchen», «Un compositeur algérien de musique de films de renommée mondiale» et «Quand le documentaire est au service de la promotion de la culture amazighe», sont au programme de cette nouvelle édition qui prévoit également un panorama du film algérien des spectacles de théâtre et

de chants, a-t-on indiqué.

M. Mahiout a souligné l'intérêt qu'accorde le Commissariat du Fcnafa à la qualité des films en lice, l'objectif de ce festival étant la promotion du cinéma algérien dans sa diversité. **Racim C.**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Institut Cervantès d'Alger

Jusqu'au 28 février 2018 : Jusqu'au 28 février, découvrez «Artisans de La Casbah» à l'Institut Cervantès d'Alger, sis 9 Khelifa Boukhalfa Alger, à 18h, une exposition vente qui réunira une dizaine d'artistes et artisans dans les différents métiers qui ont fait la réputation du lieu mythique, cœur battant de la capitale algéroise.

Seen Art Gallery (156, Lotissement El-Bina, Dély Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 25 février : Exposition intitulée «Hope in darkness» de l'artiste Hacem Drici.

Salle El-Mouggar (Alger)

Samedi 10 mars à 19h30 : Concert de Marc Lavoine. L'entrée est sur réservation (2 places maximum) à l'adresse : chansonfrancaisemarclavoine2018.alger@if.algerie.com

Musée public national d'art moderne & contemporain d'Alger

Jusqu'au 5 mars : 1^{er} Salon du dessin d'Alger intitulé «Dessinez vos desseins».

Guelma

Une immense foule accompagne l'artiste Saïd Bouaouina à sa dernière demeure

UNE FOULE immense, à sa tête des figures du monde de l'art et de la culture, a accompagné, lundi après-midi à Guelma, l'artiste Saïd Bouaouina à sa dernière demeure.

Inhumé après la prière du Dohr dans une atmosphère d'intense émotion au cimetière de Sidi Lotimou de Guelma, Saïd Bouaouina, plus connu sous son nom de scène de Cheikh Laâouini, a été salué, une dernière fois, par plusieurs de ses

proches et amis qui n'ont pas manqué de rappeler, à cette triste occasion, la personnalité exceptionnelle du défunt.

Artiste aux multiples facettes, Saïd Bouaouina a, outre sa passion pour la musique chaâbi, participé à de nombreuses pièces théâtrales et séries télévisées.

Il a avait notamment joué dans la pièce «*Mort ou vi*» du théâtre régional Mahmoud-Triki de Guelma ou encore «*La veuve*

du *chahid*» en 2015, pour ce qui fut son dernier spectacle avant que la maladie ne le contraigne à mettre sa carrière entre parenthèses.

Né le 9 janvier 1949 à Guelma, Saïd Bouaouina a débuté sa carrière au début des années 60 dans les rangs des Scouts musulmans algériens. Il est l'un des fondateurs de l'Union nationale des arts culturels.

H. Y.



JS Saoura Khouda accuse certains joueurs

LE STAFF technique de la JS Saoura sous la conduite de Khouda Karim, a présenté au comité dirigeant du club un rapport «accablant» contre certains joueurs de l'équipe pour «indiscipline», a-t-on appris de la direction du club de Ligue 1 Mobilis à Béchar.

Le comportement inacceptable de certains joueurs, dont l'attaquant Bourdim Amar, qui a perturbé les choix de l'entraîneur, constitue une grave atteinte à la discipline et à l'homogénéité du groupe, a-t-on précisé. Le rapport du staff technique, dont l'intégralité reste non

connue a été présenté par Khouda aux dirigeants de l'équipe, avant d'être soumis prochainement à la commission de discipline de l'équipe qui sera suivie de sévères sanctions contre les joueurs incriminés, a-t-on souligné. Depuis la lourde défaite contre le Paradou AC (3-0), pour le compte de la 20^e journée de Ligue 1 Mobilis, beaucoup de voix de responsables et supporters du club ont appelé à des changements au niveau des différents compartiments de l'équipe, pour qu'elle puisse être performante, surtout en déplacement, a-t-on signalé.

Cyclisme/Grand Prix international d'Alger 100 coureurs au top départ

LE COUP d'envoi de la 15^e édition du Grand Prix international cycliste d'Alger (20-23 février) sera donné mardi à partir de la ville de Souidania avec la participation de plus de cent (100) coureurs algériens et étrangers, a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC). Sur quatre étapes à travers le territoire de la wilaya Alger, cette édition débutera par un prologue à Souidania, puis une étape de 144,5 km à Zeralda, suivie d'un circuit à Rouiba sur 112 km avant de clôturer par le circuit d'Alger (106 km/10 tours), tracé autour du ministère des Affaires étrangères. L'Algérie sera représentée par sept clubs : AS Sûreté Nationale, GS Pétroliers, Atlas Bliedéen, Sovac-Natura4Ever, la sélection militai-

re, Club d'Al Kantra (Biskra) et l'UFC Blida. Pour cette édition, l'Espagnol Jorge Gual Martinez a été désigné par l'Union cycliste internationale (UCI) président de jury. Le Grand Prix d'Alger a été inscrit dans le calendrier 2018 de l'Union cycliste internationale (UCI), une occasion pour les coureurs algériens d'engranger le maximum de points en vue d'améliorer leur classement mondial. Plusieurs coureurs algériens de renom participeront à ce rendez-vous à l'image d'Azzedine Lagab du GS Pétroliers, fraîchement sacré de la médaille de bronze aux championnats d'Afrique sur route à Kigali (Rwanda), sans oublier Youcef Reguigui, Hamza Yacine et Mansouri Abderrahmane.

Jeux méditerranéens/Natation Sahnoune souhaite décrocher l'or

L'AMBITIEUX nageur algérien, Oussama Sahnoune, a indiqué qu'il viserait l'or lors des différentes compétitions internationales et continentales dans lesquelles il sera engagé cette saison, à commencer par les Jeux méditerranéens (JM) de Tarragone, en Espagne. Le sociétaire du Groupement sportif des Pétroliers (GSP), qui a remporté 5 titres individuels lors du dernier championnat d'Algérie Open en petit bassin (14-17 février), a expliqué à l'APS que cette compétition lui a beaucoup plus servi de préparation en prévision de ces importantes échéances internationales à venir. «La compétition a été d'un bon niveau, surtout avec l'émergence de certains nouveaux jeunes talents qui ont été de redoutables concurrents», a-t-il reconnu. Malgré cette rude concurrence, Sahnoune a réussi à remporter le 50m nage libre (22 sec 56/100), le 200m nage libre (1 min, 49 sec 31/100), le 100m papillon (54 sec 89/100), le 50m papillon (24 sec 38/100), ainsi que le 100m nage libre (48 sec 93/100). Une belle moisson qui a agrandi son ambition, même sur les plans continental et international. «Je suis entièrement satisfait de mon rendement lors du dernier championnat national Open, car outre mes 5 titres individuels, j'en ai totalisé 9 avec le club. Mais ma

plus grande fierté a été d'avoir défendu la totalité de mes cinq titres pour la neuvième fois consécutive», s'est réjoui Sahnoune. Malgré cette très belle performance, l'international algérien a tenu à préciser que ce championnat d'Algérie n'était pas son principal objectif cette saison, mais «juste une phase préparatoire en vue des importantes échéances internationales à venir», à commencer par les JM de Tarragone. «Je vise trois objectifs en 2018 : les Jeux méditerranéens de juin prochain en Espagne, les Championnats d'Afrique du mois de septembre en Algérie et enfin les Mondiaux-2018, prévus au mois de décembre en Chine», a encore précisé l'international de 26 ans. «L'intervalle est très réduit entre ces trois compétitions. C'est pour cette raison que je travaille dur sur le plan physique pour être endurant et pouvoir y faire face, surtout que je vise la plus haute marche du podium. A certaines occasions, il m'arrive de travailler sept heures par jour», a-t-il fait savoir. Pour poursuivre sa préparation dans de bonnes conditions, Sahnoune a indiqué qu'il «souhaite éviter le clash» avec le directeur technique national, Réda Belakhal et le président de la Fédération algérienne de natation, Hakim Boughadou, lequel a décidé d'ester en justice le nageur pour «diffamation».

Ligue des champions africaine/MCA-Otoho (Congo) ce soir

Le Doyen croit à la «remontada»

■ En appel lors de ce match retour en tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique face à la formation congolaise de l'AS Otoho, le Mouloudia d'Alger fera tout son possible pour remonter le score de l'aller (2/0) et tenter d'arracher le billet de la qualification pour les seizièmes de finale.

Par Mahfoud M.

Battus sur ce score lourd au match aller, où ils avaient pointé du doigt l'arbitrage scandaleux, les Mouloudéens, confiants en leur potentiel, croient dur comme fer à une remontada, surtout que tout le monde est conscient de ce qui les attend lors de cette rencontre très importante où il faudra être à la hauteur. Les poulains du Français Casoni se sont bien préparés à la réception des Congolais et sont décidés à leur mettre trois buts pour assurer l'essentiel, à savoir la qualification au prochain tour. Après, le succès en championnat sur le leader sur le score sans appel de trois à zéro, les gars de Bab El Oued se donneront à fond pour tenter de renverser la vapeur et prendre l'ascendant sur l'équipe congolaise qu'il faudra aussi prendre très au sérieux, sachant que cette dernière ne viendra pas en victime expiatoire et se



Les joueurs du MCA croient en la qualif

donnera à fond pour tenter de garder son avance du match aller. Le coach français, Casoni, qui a maintenant son idée sur cet adversaire en compétition africaine, a demandé à ses joueurs d'être bien concentrés sur leur sujet surtout que cette formation peut leur créer des problèmes. Il comptera sur les fans mouloudéens pour tenter d'inverser la tendance et donc l'emporter sur un score qui leur permettra de

passer au prochain tour. Tout le monde pense qu'il faut rééditer le match face au CSC pour espérer l'emporter et donc se qualifier. L'attaquant Derardja, lui, pense que la remontada est possible. «Face au CSC on a mis trois buts et c'est ce qu'il faut faire aussi face à Otoho pour espérer passer», a-t-il indiqué, ajoutant que tout le monde est conscient de ce qui l'attend lors de ce match. M. M.

Equipe nationale de football (A')

Madjer bat le rappel des locaux, Belkalem la surprise

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football, Rabah Madjer, a convoqué 25 joueurs en vue du stage réservé à la sélection A', composée de joueurs locaux, prévu du 24 au 28 février au Centre technique national de Sidi Moussa, a annoncé ce lundi la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel. Ce stage entre dans le

cadre de la préparation périodique au profit des joueurs évoluant dans le championnat local. L'équipe nationale a disputé en janvier dernier un match amical face à son homologue rwandaise (4-1) au stade d'El-Menzah de Tunis. A noter le retour du défenseur international Essaid Belkalem, qui s'est engagé cet hiver avec la JS Kabylie en pro-

venance de l'US Orléans (Ligue 2/France). Le natif de Tizi-Ouzou n'a plus été convoqué chez les Verts depuis 2015. Il a effectué son baptême du feu avec la JSK le week-end dernier à l'occasion de la défaite essuyée contre le DRB Tadjanet (1-0) en match de la 20^e journée de Ligue 1 Mobilis.

Liste des joueurs convoqués :

Gardiens de but : Faouzi Chaouchi (MC Alger), Abdelkadir Salhi (CR Belouizdad), Toufik Moussaoui (Paradou AC)
Défenseurs : Ayoub Azzi (MC Alger), Mohamed Naâmani (CR Belouizdad), Abdelkader Bedrane (ES Sétif), Farouk Chafai (USM Alger), Ayoub Abdellaoui (USM Alger), Mokhtar Benmoussa (USM Alger), Nabil Lamara (USM Bel-Abbès), Islam Arous (Paradou AC), Essaid Belkalem (JS Kabylie), Zinedine Mekkaoui (MC Oran).

Milieux : Hichem Chérif El-Ouezzani (MC Alger), Mohamed Benkhemassa (USM Alger), Hocine El-Orfi (NA Hussein-Dey), Abderrahmane Bourdim (JS Saoura), Sabri Gharbi (MC Oran), Abdelkrim Zouari (USM Bel-Abbès), Salim Boukhanchouche (JS Kabylie).
Attaquants : Sid Ali Lakroum (CR Belouizdad), Abdenour Belkheir (CS Constantine), El-Habib Bouguelmouna (USM Bel-Abbès), Mohamed Amine Abid (CS Constantine), Farid El-Mellali (Paradou AC).

2^e édition des Sommets exécutifs de la FIFA

Zetchi au rendez-vous de ce jeudi

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF) Kheireddine Zetchi a été convié par la Fédération internationale (FIFA) à assister à la deuxième édition des Sommets exécutifs de l'instance mondiale, prévue jeudi prochain Dar Es-Salaam (Tanzanie), a annoncé la FAF ce lundi sur son site officiel. Dans un courrier transmis à la FAF, la FIFA a relevé «l'importance de la mise en place d'une plateforme per-

mettant de renforcer le dialogue entre les associations membres et la direction ainsi que l'administration de la FIFA». «La FIFA est une organisation qui jouit d'une telle diversité que nous avons tout à gagner à apprendre les uns des autres. Avoir une meilleure compréhension des besoins spécifiques en tant qu'association membre de la FIFA ne peut qu'être bénéfique dans la mission commune qui est la nôtre de

poursuivre le développement du football dans le monde entier», précise la FAF, citant ce courrier. Plusieurs thèmes seront débattus lors de cet événement, entre autres, le programme «Forward» de la FIFA en route vers le prochain cycle, l'avenir des compétitions de jeunes, féminines et de Clubs de la FIFA, et l'amélioration du système de transferts et du calendrier international des matchs.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Drogue

Trois dealers arrêtés devant un établissement scolaire

«LA BRIGADE DES stupéfiants de la sûreté de wilaya a arrêté trois trafiquants ayant des antécédents judiciaires», a indiqué la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Il s'agit de O.S. et B.S. alias «Mandela» et I.Y. âgés entre 29 et 36 ans. Ces derniers avaient en leur possession de 210g de kif qu'il voulait écouler aux collégiens du CEM Bouzetout à Ihddaden. Après une sourcière tendue par les enquêteurs qui ont auparavant reçu des informations sur leurs activités, les deux dealers ont été arrêtés en flagrant délit de

possession de 190g de kif en barrettes prêtes à être écoulées. La perquisition du domicile des individus a permis de découvrir 16g chez le dealer O.S. et la suite de l'enquête a été fructueuse puisque un troisième individu répondant aux initiales I.Y. sera arrêté. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Béjaïa ils ont été cités à comparaître et placés sous mandat de dépôt pour «commercialisation de drogue dans le milieu scolaire», précise-t-on.

H.C.

Homicide à Béjaïa

La police élucide le meurtre de Taghzouith

LES AUTEURS présumés du crime crapuleux dont a été victime un homme de 35 ans, le 12 février dernier à Taghzouith dans la commune de Béjaïa, ont été arrêtés par les éléments de la brigade criminelle relevant de la police judiciaire, a-t-on appris hier de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Il s'agit de B.A et H.Kh, âgés de 23 ans, natifs de l'Ouest du pays. Les faits remontent à la nuit du 12 février dernier, lorsque la police a reçu un appel téléphonique faisant état de la découverte d'un cadavre de sexe masculin dans un immeuble en construction dans le quartier.

Les policiers qui s'étaient rendus sur les lieux ont découvert le

corps de la victime gisant dans une mare de sang à l'entrée de l'immeuble. Les soupçons sur le crime s'étant portés sur deux de ses camarades ayant pris la fuite.

Des investigations ont été menées par les enquêteurs qui ont abouti enfin à l'arrestation des deux individus et la saisie de l'arme du crime, un arrache-cou, précise la police.

Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Béjaïa, le dossier a été confié au juge instructeur qui a placé les deux prévenus sous mandat de dépôt pour «homicide volontaire», précise-t-on.

H.C.

Pour endoctrinement et glorification du terrorisme

Arrestation d'un Marocain à Murcia

LA POLICE nationale espagnole a arrêté à Torre Pacheco (Murcia) un Marocain pour recrutement, endoctrinement et glorification du terrorisme qui «s'est dangereusement radicalisé au point d'être en mesure de participer à des actes terroristes de nature violente», indique le ministère espagnol de l'Intérieur dans un communiqué.

Le détenu, âgé de 31 ans, publiait sur ses profils sur les réseaux sociaux de nombreuses vidéos réalisées par le groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (Daech/EI) à travers lesquelles «des messages de haine et de violence sont transmis aux ennemis de la religion», précise la même source qui ajoute par ailleurs que le détenu «encourageait les jeunes à rejoindre le terrorisme violent».

Le ministère de l'Intérieur espagnol a souligné également que le détenu a plongé dans un long processus de

radicalisation intensifié au cours des trois dernières années où il utilisait jusqu'à «trois profils sur les réseaux pour endoctriner et recruter de nouveaux membres» pour Daech. «Il a été très actif sur Internet depuis 2014 où il répartissait régulièrement des contenus de soutien à l'organisation terroriste notamment des vidéos, et des photographies montrant l'exécution de soldats américains entre autres», précise-t-on.

La même source a indiqué que plusieurs personnes parmi ses partisans ont été arrêtées pour leurs liens avec l'organisation terroriste en Espagne et au Maroc.

Depuis le 26 Juin 2015, date à laquelle le ministère de l'Intérieur a porté à 4 le niveau d'alerte contre le terrorisme, les forces de sécurité espagnoles ont arrêté 224 terroristes dans diverses opérations effectuées Espagne et à l'étranger, rappelle-t-on.

Benghabrit compte sévir contre les enseignants grévistes 19 000 enseignants risquent la radiation



Vaste opération de relogement à partir d'aujourd'hui

2 000 heureux bénéficiaires à Alger

■ Les opérations de distribution des logements sociaux, dans la capitale et dans les autres wilayas du pays, se poursuivent à un rythme soutenu.

Par Meriem Benchaouia

Cette fois-ci, des milliers de familles qui vivaient dans des bidonvilles et des constructions précaires seront relogés aujourd'hui à Alger, dans des conditions décentes. Après une longue et éprouvante attente, ces familles, qui amorcent une fin d'année sous de bons auspices, voient leur vœu d'avoir un chez-soi se réaliser. Ce relogement d'envergure va permettre de se débarrasser d'un nombre important de bidonvilles qui ceinturent les grands groupements de la ville et enlaidissent son urbanisme. Aussi, de nombreuses assiettes à haute valeur foncière seront récupérées et mises à la disposition de la réalisation de grands projets d'investissement et des équipements d'utilité publique. En effet, dans le cadre de l'éradication de l'habitat précaire, que ce soit les bidonvilles, les terrasses ou les caves, la wilaya d'Alger va lancer la deuxième étape de la 23^e opération de relogement pour permettre aux familles de vivre dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, pas moins de 2 000 familles occupant des «logements précaires», seront relogées, c'est ce qu'a déclaré le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh. La 23^e opération de relogement dans la wilaya d'Alger concerne au total 8 000 familles. La première étape a concerné le 26 décembre dernier 3 000 familles

auxquelles s'ajouteront les 2 000 familles qui seront relogées aujourd'hui, portant ainsi le nombre des bénéficiaires à 5 000 familles. M. Zoukh a indiqué que la deuxième étape de la 23^e opération de relogement dans la wilaya d'Alger concernera 2 000 familles occupant des logements précaires qui seront relogées dans de nouvelles cités dont la cité 1400 logements à Douéra. Les nouvelles cités sont dotées de toutes les commodités et équipements publics dont des établissements scolaires et sanitaires, a soutenu le wali d'Alger. Par ailleurs, M. Zoukh a annoncé «la remise demain des clés de logements sociaux au profit de 200 familles occupant des logements exigus dans les communes de Chéraga et Mahelma». S'agissant des recours introduits par les exclus de logements sociaux, M. Zoukh a fait savoir

que «1 000 recours ont été acceptés sur un total de 15 000», soulignant que les «voies de recours restent ouvertes devant les concernés». Il a rappelé que les opérations de relogement dans la wilaya d'Alger ont permis de janvier 2014 à janvier 2018 ont concerné plus de 82 000 familles qui ont accédé aux différentes formules, logement public locatif et social participatif outre les programmes AADL et LPP dont un nombre considérable d'unités a été livré. Le wali a indiqué que l'objectif majeur de la wilaya était de faire bénéficier les familles qui cohabitent dans un seul appartement de logements individuels pour chaque famille, soit une famille demeure dans l'appartement et les autres bénéficiaires de logements sociaux, a-t-il expliqué.

M. B.

Boumerdès

Une bombe détruite

UNE BOMBE de confection artisanale a été détruite lundi à Boumerdès par un détachement de l'Armée nationale populaire, indique mardi dans un communiqué, le ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire a détruit, le 19 février 2018, à Boumerdès, une bombe de confection artisanale», précise la même source. Par ailleurs, et

«dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont intercepté 4 personnes, et saisi 160 comprimés psychotropes et 1 780 unités de différentes boissons à Biskra et El-Oued. Tandis que d'autres détachements de l'ANP ont saisi un véhicule tout-terrain, 2 000 litres de carburant et divers outils d'orpillage à Tindouf et Tamanrasset», est-il ajouté.

T. H.